

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 03006

Numéro SIREN : 449 821 677

Nom ou dénomination : COLLONGES INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2019 sous le numéro de dépôt A2019/029783

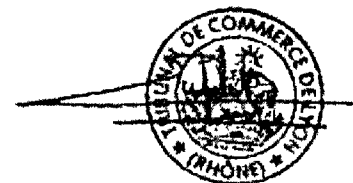
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

A2019/029783

Dénomination : COLLONGES INVESTISSEMENTS
Adresse : 78 rue Victor Hugo Lieu-dit Saint Fortunat 69370 Saint-
didier-au-mont-d'or -FRANCE-
n° de gestion : 2003B03006
n° d'identification : 449 821 677
n° de dépôt : A2019/029783
Date du dépôt : 09/09/2019

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
29/08/2019



5332968

5332968

COLLONGES INVESTISSEMENTS

Rapport du Commissaire à la transformation de la Société à Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée

COLLONGES INVESTISSEMENTS

78, Rue Victor Hugo
Lieu-dit Saint Fortunat
69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR
FRANCE

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 Euros

R.C.S. LYON 449 821 677

**Rapport du Commissaire à la transformation de
la Société à Responsabilité Limitée en Société
par Actions Simplifiée**

Rapport du Commissaire à la transformation de la Société à Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 28 juin 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la CNCC relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Sur la base des comptes annuels clos au 30 septembre 2018, la synthèse de cette analyse est la suivante :

- Sur la base des comptes clos le 30 septembre 2018, la société présente un bénéfice de 20 450 Euros. La société a dégagé un résultat d'exploitation négatif de 8 657 Euros, pour un chiffre d'affaires à néant. L'activité de la société, à savoir la gestion de programmes immobiliers via des sociétés immobilières, permet à la société de bénéficier de revenus sur titres de participations pour 29 400 Euros.
- Au 30 septembre 2018, le capital social de la société est de 8 000 Euros et les capitaux propres sont positifs à hauteur de 94 596 Euros. Aucune augmentation de capital n'est intervenue depuis la date de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et ce, jusqu'à la date du présent rapport. A noter également qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée entre la date d'arrêté des comptes et la date d'établissement du présent rapport.
- Au 30 septembre 2018, sur un total bilan de 125 937 Euros, l'actif de la société se compose principalement de 100 105 Euros d'immobilisations

**- 2 - COLLONGES
INVESTISSEMENTS**

*Rapport du commissaire à
la transformation de la
Société à Responsabilité
Limitée en
Société par Actions
Simplifiée*

financières se décomposant elles-mêmes en 35 513 €uros de titres de participations dans différentes sociétés immobilières et en 64 592 €uros de créances rattachées à ses participations.

Mission du commissaire à la transformation

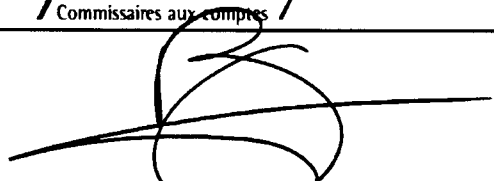
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Annecy, le 29 août 2019

Audicé Alpes
Commissaires aux comptes

GUILLAUME BERARD
Associé